

En Investissement -

- Les recettes encaissées de	2 461 639.63 €
- Les dépenses réglées ont été de	1 823 336.86 €
Soit un excédent d'investissement de	638 302.77 €
Report déficitaire.....	223 389.71 €
Soit un excédent cumulé d'investissement de	861 692.48 €

B – ASSAINISSEMENT

En Fonctionnement

- Les recettes encaissées ont été de	95 354.61 €
- Les dépenses réglées de	68 647.25 €
Soit un excédent de Fonctionnement de ...	26 707.36 €
Report excédentaire.....	9 450.90 €
Soit un excédent cumulé de Fonctionnement de	36 158.26 €

En Investissement –

- Les dépenses réglées de	28 816.95 €
- Les recettes encaissées ont été de	80 206.09 €
Soit un excédent d'investissement de	51 389.14 €
Report excédentaire.....	208 584.06 €
Soit un excédent cumulé d'investissement de	259 973.20 €

C – LOTISSEMENT BELLEVUE CIGNE

En Fonctionnement

- Les recettes encaissées ont été de	107 346.39 €
- Les dépenses réglées de	107 346.39 €
Soit un excédent de Fonctionnement de	0 €
Report excédentaire	21 028.69 €
Soit un excédent cumulé de Fonctionnement de	21 028.69 €

En Investissement -

- Les dépenses réglées ont été de	107 346.39 €
- Les recettes encaissées de	107 346.39 €
	0 €
Report excédentaire	0 €
Soit un excédent cumulé d'investissement de	0 €

D – LOTISSEMENT ROUTE DE MAYENNE BEAUVAIS

En Fonctionnement

- Les recettes encaissées ont été de	517 655.23 €
- Les dépenses réglées de	462 432.97 €
	55 222.26 €
Report excédentaire.....	85 064.59 €
Soit un excédent cumulé de Fonctionnement de	140 286.85 €

En Investissement -

- Les dépenses réglées ont été de	462 432.58€
- Les recettes encaissées de	462 432.58€
	0 €
Report excédentaire	0 €
Soit un excédent cumulé d'investissement de	0 €

Les résultats des comptes administratifs 2017 du budget général et des budgets annexes sont conformes aux résultats d'exécution du budget général et des budgets annexes établis par le comptable.

Monsieur le Maire se retire et Monsieur Jean-Pierre BURON, 1^{er} Adjoint, fait procéder au vote qui donne les résultats suivants.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité :

- le compte administratif 2017 de la COMMUNE
- le compte administratif 2017 du SERVICE ASSAINISSEMENT
- le compte administratif 2017 du LOTISSEMENT DE BELLEVUE
- le compte administratif 2017 du LOTISSEMENT ROUTE DE MAYENNE BEAUVAIS

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 20
Qui ont pris part à la délibération : 23
Pour : 23 Abstention : 0 Contre : 0
Date de convocation : 22 février 2018
Date d'affichage : 22 février 2018

Etaient présents : MM. MENARD, BURON, MME FOUBERT, M. BOISNARD, MMES VESVAL, DUBOIS, CORBEAU, TALI, M. BRIFFAULT, MME LEROY, MME MAIGNAN, M. GERMANY, MME BOISGONTIER, M. PECCATTE, MMES DUVAL, PICAUT, MM. GALLIENNE, LERAY, MME BARON, M. CHEVILLARD.

Représentés : M. MAUNY par M. MENARD, M. MILLET par M. CHEVILLARD
MME BOZEC par M. LERAY.

Secrétaire de séance : M. BOISNARD Daniel.

03-AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

DEL2018-02-03a

03a-AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 - COMMUNE

Monsieur Le Maire indique qu'à la clôture de l'exercice 2017 le budget communal présente :
- un excédent de fonctionnement **de 1 147 029.04 €.**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter :

- 840 000 € en **recettes d'investissement** article 1068 excédents de fonctionnement capitalisés.
- 307 029.04 € en **recettes de fonctionnement** article 002 résultat de fonctionnement reporté.

DEL2018-02-03b

03b-AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 - ASSAINISSEMENT

Monsieur Le Maire indique qu'à la clôture de l'exercice 2017 le budget communal présente :
- un excédent de fonctionnement **de 36 158.26 €.**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter :

- 26 158.00 € en **recettes d'investissement** article 1068 excédents de fonctionnement capitalisés.
- 10 000.26 € en **recettes de fonctionnement** article 002 résultat de fonctionnement reporté.

DEL2018-02-03c

03c-AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 -- LOTISSEMENT DE BELLEVUE -

Monsieur Le Maire indique qu'à la clôture de l'exercice 2017, le lotissement de Bellevue présente un **excédent de fonctionnement de 21 028.69 €.**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter :

- ♦ **la totalité de cet excédent en recettes de fonctionnement** du Budget Primitif 2018 à l'article 002 résultat de fonctionnement reporté.

03d-AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 - LOTISSEMENT ROUTE DE MAYENNE BEAUVAIS

Monsieur Le Maire indique qu'à la clôture de l'exercice 2017, le lotissement de Mayenne Beauvais présente un excédent de **fonctionnement** de **140 286.85 €**.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter :

♦ **la totalité de cet excédent en recettes de fonctionnement** du Budget Primitif 2018 à l'article 002 résultat de fonctionnement reporté.

04-VOTE DES TAUX COMMUNAUX - ANNEE 2018

Après présentation des propositions budgétaires élaborées par les membres de la commission des finances, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les taux d'imposition des trois taxes locales 2018 de la façon suivante :

- **Taxe d'habitation : 17,07 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,57 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44,97 %**

05-VOTE DES SUBVENTIONS 2018

Monsieur le Maire rappelle que la commission plénière a examiné les demandes de subvention au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve le montant des subventions octroyées aux associations pour un montant global de **52 907.40 €**. Le montant de la subvention pour chaque association est détaillé au tableau annexé à la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier et notamment la convention avec la SPA.
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2018.

06-VOTE BUDGET PRIMITIF - COMMUNE - ANNEE 2018**06A-VOTE BUDGET PRIMITIF - COMMUNE - ANNEE 2018**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif de la commune pour l'année 2018 arrêté, en équilibre comme suit :

- en section de fonctionnement à : **2 682 631.04 €**
- en section d'investissement à : **4 170 358.00 €**

Il est spécifié que les crédits sont votés par chapitre et par opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le budget primitif 2018 en équilibre comme présenté ci-dessus.

06B-VOTE BUDGET PRIMITIF - ASSAINISSEMENT - ANNEE 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2018 Service Assainissement arrêté, en équilibre comme suit :

- en section de fonctionnement à **94 050.26 €**
- en section d'investissement à : **439 631.20 €**

Il est spécifié que les crédits sont votés par chapitre et par opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le budget primitif 2018 en équilibre comme présenté ci-dessus.

DEL2018-02-06c

06c-VOTE BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT DE BELLEVUE A CIGNE - ANNEE 2018 -

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2018 lotissement Bellevue arrêté, en équilibre comme suit :

- en section de fonctionnement à : **128 375,08 €**
- en section d'investissement à : **107 346,39 €**

Il est spécifié que les crédits sont votés par chapitre et par opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le budget primitif 2018 en équilibre comme présenté ci-dessus.

DEL2018-02-06d

06d-VOTE BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT ROUTE DE MAYENNE BEAUVAIS - ANNEE 2018 -

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2018 lotissement Beauvais arrêté, en équilibre comme suit :

- en section de fonctionnement à : **579 758,08 €**
- en section d'investissement à : **412 871,23 €**

Il est spécifié que les crédits sont votés par chapitre et par opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le budget primitif 2018 en équilibre comme présenté ci-dessus.

DEL2018-02-07

07-AIDES AUX FACADES – MODIFICATION DU REGLEMENT

Madame Maryline FOUBERT, 3^{ème} adjointe déléguée au logement, rappelle au conseil municipal que par délibération du 27 novembre 2017, une opération d'aide aux façades est mise en place à compter du 1^{er} janvier 2018.

Elle propose une modification du règlement sur les travaux éligibles afin d'être en concordance avec la politique départementale et nationale sur les travaux de rénovation énergétique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De confirmer la mise en place d'une opération d'aide aux façades à compter du 1^{er} janvier 2018 sur les périmètres précités
- D'approuver la modification du règlement qui définit les conditions d'éligibilité
- De s'engager à inscrire les crédits en suffisance au budget primitif 2018
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

DEL2018-02-08

08-MUSÉE DES TISSERANDS : CONVENTION MAY'N PASS

Madame Maryline FOUBERT, 2^{ème} adjointe, informe le Conseil Municipal qu'il est proposé de renouveler la convention de partenariat 2018 May'NPASS avec Mayenne Tourisme pour le Musée des Tisserands afin de promouvoir en ligne une offre promotionnelle de produits touristiques pour individuels en Mayenne.

En effet, depuis 2013, une carte privilège dénommée May'NPASS a été créée. Les prestataires signataires de la convention s'engagent à proposer une offre promotionnelle « May'NPASS. Les réductions sont accordées aux détenteurs May'NPASS et sont valables pour le détenteur et les personnes l'accompagnant.

La commission culture propose de fixer les tarifs suivants pour les personnes détenteurs de la carte May'NPASS :

Tarif adulte plein 3 € → Tarif réduit adulte 2,50 €
Tarif enfant plein 2 € → tarif réduit enfant 1,50 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1) Approuve la convention de partenariat 2018 May'NPASS entre Mayenne Tourisme et la commune d'Ambrières Les Vallées pour le musée des tisserands du 1^{er} Mars 2018 au 28 février 2019.
- 2) Approuve les tarifs présentés ci-dessus pour les détenteurs de la carte May'NPASS.
- 3) Autorise Monsieur Le Maire à la signer la convention entre Mayenne Tourisme et la commune d'Ambrières Les Vallées pour le musée des tisserands.

DEL2018-02-09

09-NON VALEURS

Monsieur MENARD Guy, Maire, fait part au Conseil Municipal d'un courrier reçu de Madame la Trésorière informant de l'impossibilité de recouvrement d'une créance.

Il propose donc d'admettre en non-valeur les titres suivants :

Date d'émission pièce	Référence	Montant restant à recouvrer	Imputation
2016	R-6-134	1.68	6541
2016	R-6-189	3.55	6541
2016	R-6-74	0.56	6541
2016	R-7-87	0.60	6541
2016	R-7-90	0.57	6541
2016	T-127	0.77	6541
TOTAL		7.73	

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'admettre en non-valeur les titres ci-dessus
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier et notamment émettre les mandats correspondants.

DEL2018-02-10

10-TARIFS 2018

Monsieur Daniel BOISNARD informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier le tarif de la location de nappes concernant la salle polyvalente d'Ambrières les Vallées, compte tenu d'un changement de prestataire.

Il est proposé un coût unitaire de 10 € ttc (dix euros) au lieu de 6 € ttc (six euros).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De modifier le tarif de la location de la nappe au prix de 10 euros TTC unitaire à compter du 1^{er} mars 2018 pour les nouvelles locations.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

11-MODIFICATION DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} avril 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Article 1 : Objet

Il est créé à compter du 1^{er} avril 2018 un emploi permanent à temps complet de responsable des espaces verts. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.

Article 2 : Budget prévu

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre : 012.

Article 3 : Effet

La présente délibération prendra effet au 1^{er} avril 2018.

Article 4 : Exécution

Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

Article 5 : Voies et délais de recours

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

12- DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Décision n°02-2018 du 8 février 2018 présentée en séance.

Décisions de non exercice du droit de préemption n°06-2018 à n°11-2018 présentées en séance.

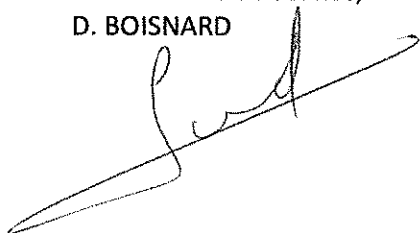
13-QUESTIONS DIVERSES

Néant.


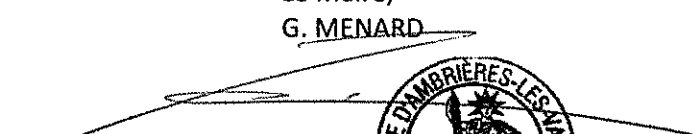
- : - : - : - : - : - : - : - : - : - :
L'ordre du jour étant épuisé la séance est close.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : - :

Le Secrétaire de Séance,
D. BOISNARD



Le Maire,
G. MENARD



SUBVENTIONS 2018

LIBELLE	BP2018
Football Club (F.C) Ambrières	4 045,00
Ass. Sportive AMBRIERES	15 095,00
Judo Club	2 112,00
Tennis Club du Bocage	439,00
Union Sportive CIGNE	2 905,00
	6 518,00
Tennis de table	506,00
Amis de la Pétanque	667,00
Association des Galopins	4 733,00
Club de canoë	469,00
BAD'AM (Badminton)	484,00
ACA	400,00
Ass. Parents Elèves Ecoles Publiques	373,00
Ass. Parents Elèves Ecoles Cigné	32,00
Ass. Secteur scolaire Ambrières (ADER)	552,00
Battucada	1 851,00
Cyclo Club	630,00
Société de Pêche	460,00
Chambre des Métiers	800,00
A.D.I.L	335,00
Synd. Déptal des commerçants non sédentaires de la Mayenne	56,00
Féd. Gpt Dép. Ennemis Cultures	415,00
Au Cœur d'Ambrières	1 000,00
SPA	830,40
Comité des Fêtes AMBRIERES	3 500,00
Comité des Fêtes CIGNE	1 630,00
Prévention Routière	120,00
Section Anciens Combattants AMBRIERES et CIGNE	160,00
Amicale Canton Club Aînés Ruraux	420,00
APEI Nord Ouest	200,00
La Croix d'Or de la Mayenne	160,00
Top Danse	360,00
Comité Départemental de randonnée pédestre	100,00
Antenne locale Secours Catholique	100,00
Ecole d'accordéon et de synthétiseur	100,00
USEP	200,00
croix de guerre	50,00
MOLKKY NORD MAYENNE	100,00
TOTAL GENERAL	52 907,40

*Accusé réception Préfecture
le 01/03/2019*